



La ville de Mercier obtient le feu vert pour la création de son Service de police municipal

Mercier – 13 septembre 2016 – Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, monsieur Martin Coiteux, a approuvé aujourd'hui le règlement autorisant la Ville de Mercier à créer son corps de police.

Rappelons que dans un communiqué de presse du 10 novembre dernier, le ministre de l'époque M. Pierre Moreau affirmait que « La Ville de Mercier a suivi à la lettre le processus de création de son corps de policier. Elle a répondu à toutes les exigences de la loi. »

« C'est avec beaucoup de fierté que nous accueillons cette autorisation puisque cette étape nous permettra d'atteindre davantage les objectifs de notre mission, soit offrir des services de proximité de la plus grande qualité en tenant compte de la volonté, et de la capacité de payer des citoyens de Mercier » affirme Lise Michaud, mairesse.

Dans les meilleurs délais, un plan d'action pour la mise en place de notre service de police sera distribué à tous les citoyens de la ville.

La ville désire rappeler que la décision d'instaurer un service de police municipal sur son territoire fait suite à des analyses financières et opérationnelles détaillées qui ont toujours été guidées par le meilleur intérêt de ses citoyens.

-30-

Source : Annie Hulmann
Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Mercier
450 691-6090 poste 235
direction.communications@ville.mercier.qc.ca